



Commune de Le Pin

Avis d'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté municipal en date du 30 Mars 2017, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du PLU de Le Pin. Les principales caractéristiques du projet sont :

- La recherche d'un équilibre entre habitat, équipements, agriculture, protection de l'environnement et paysages.
- Le respect de l'identité rurale de Le Pin, la préservation de son patrimoine, le développement diversifié du parc de logements tout en limitant l'étalement urbain.

Cette enquête se déroulera du mardi 2 Mai au samedi 3 Juin 2017 soit pendant 32 jours consécutifs.

M. Henry-Claude BARDIN a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Le dossier de révision du PLU arrêté sera tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture au public (Place de la Vignasse – 30330 LE PIN) accompagné du registre d'enquête.

Un registre d'enquête sera ouvert et tenu à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie,

- Lundi, Jeudi et Vendredi Après-midi de 14h à 17h
- Mardi Après-midi de 14h à 17h30

Le public pourra y consigner ses appréciations, suggestions et propositions à la Mairie de LE PIN et sur le site internet de la commune (www.mairielepin.net).

Pendant la durée de l'enquête les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur en Mairie de Le Pin à l'adresse suivante : Mairie, Place de la Vignasse, 30330 LE PIN, ou par mail à mairie-le-pin2@wanadoo.fr. Celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête. Une copie de ce registre pourra être consultée sur le site internet de la commune (www.mairielepin.net).

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra en mairie à la disposition du public les :

- Mardi 2 Mai 2017 de 14h30 à 17h30
- Jeudi 18 Mai 2017 de 14h à 17h
- Samedi 3 Juin 2017 de 9h à 12h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception, en mairie et sur le site internet de la commune.

A l'issue de cette enquête publique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées et consultées, la décision pouvant être adoptée sera l'approbation de la révision du PLU par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire de Le Pin est responsable du projet. Les informations peuvent être demandées à la mairie ou au Conseil Municipal.